

REPUBLIQUE
FRANCAISE
REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE
ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :
En exercice : 24
Présents : 16
Ayant pris part au vote
(vote public) : 21
○ Pour : 21
○ Contre : 0
○ Abstention : 0
○ Blanc : 0
○ Nul : 0

Date de convocation :
Le 11 mars 2025

Date d'affichage :
Le 11 mars 2025

DELIBERATION N° :
DC/2025-03-17/10

OBJET DE LA SEANCE :
Jeunesse

Subvention
« Mon BAFA local »

Evolution du dispositif

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Saint-Bonnet-le-Froid (salle des Trois Vallées),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Gilles JURY)*

Présents : MM. DURIEUX Pierre, VALLAT Robert, GRANGE Jean-Paul, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, PEYRARD Nicolas et Mmes DREVET Hélène, MEYNET Isabelle, MARCON Catherine, SOUTRENON Maryline et DURIEUX Gladys.

Excusée : Mme JAMES Marie-Laure

Absents : Mme MASSARDIER Céline et M. CELLE Hubert

Pouvoirs : M. GOUY Pascal donne son pouvoir à Mme DREVET Hélène
M. MOULIN Christophe donne pouvoir à Mme MARCON Catherine
Mme MOUNIER Emeline donne pouvoir à Mme MEYNET Isabelle
M. SABY François-Régis donne pouvoir à M. MOUNIER Lucien
M. POINAS Jean-Michel donne pouvoir à Mme DURIEUX Gladys

M. POINAS, Vice-Président, rappelle la délibération du Conseil Communautaire n° DC/2021-03-22/08 en date du 22 mars 2021 instituant une aide au BAFA pour les jeunes de 17 à 25 ans domiciliés sur le territoire de la Communauté de Communes, et la délibération n° DC/2023-01-30/09 du 30 janvier 2023 approuvant des modifications à ce dispositif (âge, semaine d'observation, nombre de semaines d'engagement...).

Il explique que la question de l'évolution du dispositif se pose afin que Mon BAFA local soit amendé sur plusieurs points :

- Inciter les candidats à passer l'approfondissement « Accueil des enfants en situation de handicap » en effaçant les 100 € de reste à charge habituel du dispositif.
- Obligation pour les candidats de solliciter tous les financements publics existants (CAF et Département notamment) ; les dossiers de demande de subvention ne seront pas instruits sans confirmation de l'attribution de ces aides publiques.

M. POINAS propose au Conseil Communautaire de se positionner sur les modifications présentées de l'aide financière communautaire « Mon BAFA local ».

AR Prefecture

043-244300307-20250317-DC2025031710-DE
Reçu le 24/03/2025

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve les modifications proposées susmentionnées des conditions de l'aide financière communautaire « Mon BAFA local » votée par délibérations n° DC/2021-03-22/08 du 22 mars 2021 et n° DC/2023-01-30/09 du 30 janvier 2023,
- dit que les modifications susmentionnées à cette aide financière interviendront à compter du 1^{er} avril 2025,
- confirme les autres dispositions prévues dans les délibérations n° DC/2021-03-22/08 du 22 mars 2021 et n° DC/2023-01-30/09 du 30 janvier 2023,
- charge le Président et le Vice-Président compétent de mettre en œuvre la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET
Président,

Gilles JURY
Secrétaire de séance,



*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

Affichage et publication effectués le

AR Prefecture

043-244300307-20250317-DC2025031710-DE
Reçu le 24/03/2025